

Résolu: De référer cette question au surintendant avec l'autorisation de préparer un rapport pour la prochaine séance, quant au coût de cette amélioration, et à prier MM. Richer et Smith de donner leur assentiment par écrit à cet effet.

—Soumise une lettre de Mme Vve George Martineau, demandant une certaine indemnité pour améliorations faites par feu son mari, dans les étaux de boucher 18 et 18A du marché Saint-Antoine.

Résolu: Que le surintendant soit prié d'obtenir de Mme Martineau, un état démontrant le coût payé pour lesdites améliorations, lequel état soit soumis à la prochaine séance.

—La Commission prend en considération la question de faire reconstruire immédiatement la partie du toit de l'aile située à l'extrémité Est du marché Bonsecours, lequel s'est effondré dans le cours de la nuit du 12 au 13 mars courant.

Résolu: Que M. L.-R. Montbriant, architecte, soit prié de préparer un estimé du coût pour la reconstruction du toit en question et qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances, recommandant le montant nécessaire pour l'exécution desdits travaux.

Résolu: Que dans l'intervalle le surintendant soit autorisé à faire faire, à la journée, les travaux de reconstruction du toit dudit marché Bonsecours, sous la surveillance de l'architecte, M. L.-R. Montbriant.

—Soumises et lues deux requêtes demandant la réinstallation de M. Maxime Groulx comme commis à la Pesée Hochelaga.

Résolu: De prendre cette question en considération à une prochaine séance.

—Le surintendant soumet un reçu du trésorier de la Ville, au montant de 50 cents, provenant de la vente de vieux fer au marché Saint-Antoine.

—Soumise une application de M. C.-J. Renaud, appuyé par M. J.-A. Hurtubise, avocat, demandant la position de commis à la Pesée Hochelaga.

Déposée sur le bureau.

—M. L.-R. Montbriant, architecte, fait rapport qu'il s'est entendu avec MM. Côté & Marsan, entrepreneurs, pour remédier aux déficiences dans les ferrements soutenant les chaînes placés dans les enclos à bestiaux du nouveau marché à bestiaux de l'Est, aux frais et dépens desdits entrepreneurs.

Résolu: D'approuver ce rapport.

—Le surintendant soumet un plan et devis préparés pour la Compagnie des Abattoirs Harris, locataires des étaux de boucher dans le marché Bonsecours, à l'effet de faire faire certaines améliorations dans leurs étaux, audit marché, à leur frais et dépens.

Le surintendant ayant fait un rapport favorable à cette demande, il est

Résolu: Que soit permis à ladite Compagnie des Abattoirs Harris, de faire faire les améliorations en question, selon le plan soumis, à leur frais et dépens, sous la surveillance du surintendant.

—Avant l'ouverture des soumissions pour la construction de deux logements privés pour les gardiens dans le marché Bonsecours, l'assistant-greffier informe la Commission qu'une soumission ne portant pas le cachet du caissier de la Ville, a été déposée au bureau du greffier avec les autres soumissions.

Résolu: Que cette soumission ayant été reçue irrégulièrement, soit rejetée, et qu'à l'issue de cette séance, le secrétaire soit autorisé à l'ouvrir et en faire remise à qui de droit.

L'assistant-greffier procède alors à l'ouverture des soumissions suivantes pour les travaux en question, savoir:

Côté & Marsan	\$1,670.00
Charpentier & Chartrand	2,294.00
J.-B. Gratton	2,420.00
A. Major & Cie.	2,300.00

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que la plus basse soumission celle de MM. Côté & Marsan, (\$1,670) soit acceptée aux prix et conditions spécifiés dans leur dite soumission, et que rapport soit présenté au Conseil en conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est

Résolu: De remettre aux soumissionnaires suivants le dépôt qu'ils ont fait entre les mains du trésorier de la Ville,

Resolved: To refer the matter to the superintendent, and that he be authorized to report at next meeting, concerning the cost of said improvement, and to request Messrs. Richer & Smith, to give their written acceptance to that effect.

—Submitted a letter from Mrs. George Martineau, widow, asking for an indemnity on account of improvements made by her late husband in butchers' stalls 18 and 18a of St. Antoine market.

Resolved: That the superintendent be requested to obtain from Mrs. Martineau a statement showing the cost paid for the improvements, said statement to be submitted at the next meeting.

—The Committee considered the matter of rebuilding immediately that portion of the roof covering the aisle at the eastern end of Bonsecours market, said roof having collapsed during the night of the 12th to the 13th March, instant.

Resolved: That Mr. L. R. Montbriant, architect, be requested to prepare an estimate of the cost for rebuilding the roof in question, and that a report be made to the Finance Committee recommending the necessary amount for the construction of the works.

Resolved: That, in the interval, the superintendent be authorized to have the work made by day work, under the superintendence of Mr. L. R. Montbriant, architect.

—Submitted and read two petitions, asking the reinstatement of Mr. Maxime Groulx as clerk of the Hochelaga scale.

Resolved: To consider same at the next meeting.

—The superintendent submitted a receipt of the City Treasurer for 50 cents, coming from scrap iron sold at St. Antoine market.

—Submitted an application from Mr. C. J. Renaud, supported by Mr. J. A. Hurtubise, advocate, asking for the position of clerk of the Hochelaga scale.

Laid on the table.

—Mr. L. R. Montbriant submitted a report saying he had made an agreement with Messrs. Côté & Marsan, contractors, to replace the iron work sustaining chains in the cattle enclosures of the new market, at the Eastern cattle market, at the said contractors' costs.

Resolved: To concur.

—The superintendent submitted the specifications prepared by the Harris Abattoirs Co., lessees of butchers' stalls in Bonsecours market concerning certain improvements in their stalls to be made at their own expense.

The superintendent having made a favorable report, it was

Resolved: To grant to the Harris Abattoirs Co., the permission of making the improvements asked for, according to specifications submitted, at their own expense, under the superintendent's supervision.

—Before opening the tenders concerning the erection of two private lodgings for the two guardians in Bonsecours market, the Asst. City Clerk informed the Committee that a tender not bearing the City Cashier's seal, had been deposited at the City Clerk's office with the other tenders.

Resolved: That said tender having been irregularly received, be rejected, and that after the meeting, the secretary be authorized to open and remit same to whom it belongs.

The Asst. City Clerk then opened the following tenders for the works in question, to wit:

Côté & Marsan	\$1,670.00
Charpentier & Chartrand	2,294.00
J. B. Gratton	2,420.00
A. Major & Co.	2,300.00

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That the lowest tender, Messrs. Côté & Marsan (\$1,670) be accepted at the price and conditions specified in their tender, and that a report be made to Council accordingly.

On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved: To remit to the following tenderers their deposits made to the City Treasurer, as guarantee of the fulfilment of